

Les financements disponibles

Une liste de financements possibles pour les projets de mobilité disponible *via* la plateforme

<https://francemobilites.aides-territoires.beta.gouv.fr/>.

Par exemple, pour les projets cyclables, outre l'appel à projets en cours ou le programme ALVEOLE :

- *Programme AVELO2 (CEE, 2021) : Accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables*
- Programme Colis Activ' (CEE) : Expérimenter à échelle réelle un mode de livraison de colis à vélo sur les derniers kilomètres
- Programme ADMA (CEE) : Doter la France d'une expertise en matière d'intégration des sujets vélo et piétons dans l'ensemble des politiques publiques et privées
- Banque des territoires : Obtenir des renseignements juridiques et financiers
- Banque des territoires : Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à un espace public ouvert – Investissement dans l'espace public ouvert
- La Banque Postale : Financer des projets favorables à la transition écologique – prêt vert
- DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : Financer des projets d'investissement dans le milieu rural
- DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : Financer des projets d'investissement en matière d'équipement
- DSIL exceptionnelle 2020 : Trouver un investissement en faveur des territoires
- L'ADEME peut aussi financer vos projets : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

Subventions d'autres collectivités suivant les projets (conseil régional, conseil départemental, AOM)